

**RAPPORT DE LA COMMISSION THEMATIQUE DES INFRASTRUCTURES
LIEES AUX TRANSPORTS ET A LA MOBILITE
chargée d'examiner l'objet suivant :**

Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit-cadre de CHF 12'200'000.- pour financer des travaux d'entretien de six tronçons de routes cantonales situés sur les RC 32 entre Begnins et La Cézille, RC 702 à l'entrée de Flendruz, RC 705 entre L'Etivaz et Les Martines, RC 763 entre Puidoux et Lignièrès, RC 284 entre Bofflens et Agiez ainsi que la RC 503 entre Cudrefin et La Saugè

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie le jeudi 16 juin 2022, à la salle du Conseil communal, Place du Château 4a, à Echallens. Elle était composée de Mmes Carole Schelker, Cloé Pointet, Anne-Laure Métraux-Botteron, de MM Jean-François Cachin, Jean-Luc Bezençon, Cédric Echenard, Pierre-Alain Favrod, José Durussel, Jean-Christophe Birchler, Salvatore Guarna (qui remplace Vincent Jacques), Claude Matter (qui remplace Stéphane Rezso), Pierre Volet, et de M. Jean-François Thuillard, président. Alice Genoud, Stéphane Rezso, Vincent Jacques, Alexandre Rydlo étaient excusés.

Accompagnaient Mme Nuria Gorrite, présidente du Conseil d'Etat et cheffe du DIRH : MM Pierre-Yves Gruaz, directeur général de la DGMR, Laurent Tribolet, chef de la division entretien (DGMR).

M. Cédric Aeschlimann, secrétaire de la commission, a établi les notes de séance.

2. PRESENTATION DE L'EMPD – POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Madame la Cheffe de Département évoque un crédit-cadre pour un entretien important de six tronçons répartis sur le territoire vaudois. Les travaux prévus sur ces tronçons se situent à la limite entre l'entretien et la requalification. Ces dossiers ont été initiés par la Division entretien et seront menés à terme par cette même division.

Il est précisé à la commission les principes d'intervention, d'amplitudes différences pour ces six tronçons, et les documents dédiés à chaque tronçon sont commentés. L'analyse a tenu compte des besoins cyclables et des zones de protection des eaux.

RC 32-C-P entre Begnins et La Cézille

Un crédit de 1'270'000.- hors taxes a d'ores et déjà été accordé pour la réfection des murs sur ce tronçon. Cette intervention vise à profiter des synergies. Entre-temps, l'enquête est terminée et le DIRH a validé le projet.

RC 702-B-P Entrée de Flendruz

Il n'y a pas de mise à l'enquête, mais une convention à l'amiable a été signée avec les riverains impactés.

RC 705-B-P entre L'Etivaz et Les Martines

Ce tronçon est en fin de vie et fera l'objet un fraisage généralisé. La ville de Lausanne conduit des travaux pour le captage des eaux. Les travaux auront donc lieu à l'issue du chantier pour la remise en état du tronçon. Les enrobés qui contiennent des HAP seront évacués. La route restera ouverte pendant les travaux, avec des feux en alternance. Deux fermetures brèves auront lieu pendant deux à trois jours pour la pose du revêtement. Lors de certaines phases du chantier, le trafic des bus sera géré par des agents.

RC 763-C-S entre Puidoux et Lignièrès

Les travaux sont effectués conjointement avec les deux communes qui ont la responsabilité des travaux pour les trottoirs. Une subvention sera octroyée aux communes concernées en conformité avec l'art 54 de la Loi sur les routes. La participation des communes se monte à CHF 530'000 pour Chexbres et CHF 230'000 pour Puidoux, subvention (50%) non comprise. Les soumissions ont été effectuées par la DGMR, avec un cahier séparé pour les communes. Les travaux, d'une durée de 12 mois, seront à coordonner avec l'OFROU, qui a une installation de chantier située sur ce tronçon.

RC 284-C-P entre Bofflens et Agiez

Une des problématiques de ce tronçon concerne les banquettes, mangées par les quelque 35 poids lourds qui circulent quotidiennement (chiffres 2015). Ce chiffre est en augmentation en raison de dépôts de matériaux à proximité.

RC 503-B-P Cudrefin – La Sauge

Il s'agit du chantier le plus complexe. L'élément déclencheur a été la nécessité de travaux d'entretien pour la chaussée. D'autres problématiques ont émergé, notamment avec jusqu'à 40 collisions avec le gibier par année. Un système de détection par caméra thermique du gibier et de signalisation invitant les usagers à ralentir va être mis en place. Un tel système a déjà été éprouvé avec succès en Suisse allemande, dans le canton d'Argovie, avec une diminution importante (90%) du nombre d'accidents. Une piste cyclable bidirectionnelle sera mise en place dans ce secteur, qui figure sur un itinéraire de la Suisse à vélo. Le budget global pour ce tronçon est de CHF 6.4 mio, dont CHF 5.6 pour la DGMR avec cet EMPD, CHF 300'000 pour la DGE (contrat de prestation pour la protection de la faune), et CHF 475'000 pour la commune de Cudrefin.

3. DISCUSSION GENERALE

La discussion n'est pas demandée

4. EXAMEN POINT PAR POINT DE L'EXPOSE DES MOTIFS

La DGMR est remerciée pour la mise à disposition d'un glossaire technique mentionnant les différents types de revêtements.

1.4 Besoins cyclables

Les questions cyclables sont étudiées pour chaque projet, ce qui conforte un commissaire dans sa position concernant la stratégie vélo. Le sujet semble bien maîtrisé.

La stratégie vélo 2035 vise justement à s'écarter de cette méthode. En effet, le résultat global est insatisfaisant pour le canton. En comparaison, le canton de Berne, de même typologie que Vaud, est beaucoup plus équipé. Se limiter aux cas par opportunité ne permettra pas d'atteindre les objectifs de report modal sur les mobilités actives. Or elles jouent un rôle essentiel sur la diminution des gaz à effet de serre. Sans cela, le canton va rater les objectifs attendus. L'aspiration est par ailleurs forte des utilisateurs, d'autant plus avec les assistances électriques. In fine, la séparation du trafic est essentielle pour sécuriser les déplacements.

1.5.2 Descriptif des travaux routiers

Il est confirmé qu'il s'agit de la jonction de Nyon, et non de Gland, pour ce qui concerne l'accès à l'autoroute par la RC 19.

1.8 Assainissement de la RC 763-C-S entre Puidoux et Lignières

Il est confirmé qu'il s'agit d'une erreur, et que la ligne 10.382, Cully – Chexbres – Puidoux – Palézieux, ligne de Lavaux ne passe effectivement pas par ce tronçon.

Il est évoqué le descriptif des travaux et comment expliquer la différence de traitement entre les zones, et notamment les zones de banquettes en enrobés ou en graves stabilisés ?

C'est dans le cadre de l'élaboration du projet avec les communes que ces choix de revêtements ont été décidés. Il leur appartient en effet de financer ces aspects, et pour la zone 3, l'aménagement de la bannette avec des graves stabilisés est apparu adéquat. Cette zone est située hors localité, avec peu d'usagers. Pour la zone 2, le potentiel de cheminement piétonnier est plus grand et il a été décidé de revêtir les banquettes. Les communes sont propriétaires de cet ouvrage.

1.9 Assainissement de la RC 284-C-P entre Bofflens et Agiez

Une décharge cantonale de type B est située dans le secteur du tronçon en réfection. De quelle manière ses contraintes sont-elles prises en compte et où seront déviés les camions le cas échéant. Il n'est pas souhaité pas que les poids lourds traversent les villages.

Les travaux sont coordonnés avec l'ensemble des partenaires, dont le site évoqué. La route sera fermée au transit entre Bofflens et Agiez dans les deux sens. Pendant l'intervention, prévue pour durer trois mois, il y aura une déviation totale, sauf pour Car postal et les riverains, pour lesquels un passage sera aménagé. La patte d'oie sera réaménagée en tenant compte de l'élargissement de la chaussée. Quelques jours seront problématiques lors des travaux autour de la patte d'oie, qui auront lieu en deux temps, pour garantir les accès. Les poids lourds traversent déjà les villages pour accéder à la décharge.

1.10 Assainissement de la RC 503-B-P entre Cudrefin et La Sauge

La DGMR est remerciée pour ce beau projet de piste cyclable, accompagné de mesures paysagères, pour mieux intégrer ces aménagements assez massifs à la campagne. Il est espéré que cette manière de faire se reflètera dans les futurs aménagements en application de la stratégie vélo. Le point 3.6 ne mentionne aucune conséquence financière pour les communes. Or certains coûts semblent à charge des communes, comme des aménagements à la charge de Cudrefin (bande végétalisée).

La partie hors traversée de localité est financée à 100% par l'Etat de Vaud, qui prend les aménagements prévus à sa charge. Les communes assument des travaux communaux en traversée de localité ou de leur responsabilité, ce qui ne nécessite pas de les mentionner dans cet EMPD. Les arrêts de bus seront par exemple subventionnés au titre de l'article 54.

Le point 3.6 concerne l'impact financier sur les communes en lien avec des travaux cantonaux. Dans ce cas, il n'y a pas impact pour les communes. Elles sont par contre concernées par des travaux qui ont lieu de manière coordonnée.

5. DISCUSSION SUR LE PROJET DE DECRET ET VOTES

5.1. COMMENTAIRES, AMENDEMENTS ET VOTE

L'art. 1 du projet de décret est adopté à l'unanimité des membres présents.

L'art. 2 du projet de décret est adopté à l'unanimité des membres présents.

6. VOTE FINAL SUR LE PROJET DE DECRET

Le projet de décret est adopté à l'unanimité des membres présents.

7. ENTREE EN MATIERE SUR LE PROJET DE DECRET

La commission recommande au Grand Conseil l'entrée en matière sur ce projet de décret à l'unanimité des membres présents.

Froideville, le 7 août 2022.

*Le rapporteur :
(Signé) Jean-François Thuillard*